



Règlement d'intervention Aide à l'apprentissage de la natation

Contexte :

Encourager la pratique sportive et faciliter l'apprentissage de la natation.

Montant de la subvention :

Remboursement des 10 premières leçons de natation plafonné à 100€ par bénéficiaire.

Versement de l'aide :

L'aide sera versée aux parents du bénéficiaire sur justificatif de paiement.

Dépôt de la demande :

Le dépôt doit se faire au secrétariat de la mairie.

Critères d'attribution :

Enfant résidant sur la commune.

Enfant jusqu'à sa majorité.

Aide non cumulable avec une autre aide à l'apprentissage de la natation.

Documents à fournir :

Formulaire de demande d'aide à l'apprentissage de la natation.

Justificatif de règlement des 10 leçons de natation.

Relevé d'identité bancaire au nom des parents du bénéficiaire.